



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET
Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, LE PRUNENNEC, MOZGALA, LE BOULC'H
CD : M. FORNARELLI
Excusés : MM. EYL, RAMACKERS

PV du 5 octobre 2021

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers et courriels réceptionnés au plus tard à **16h00**, le jour de la réunion.



MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs en respectant l'horaire de réception au district soit 16h00**, le jour de la réunion.

Les clubs demandant des modifications sur les matchs de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de Saint-Germain-lès-Arpajon

Fermeture du stade Gaston Cornu jusqu'au 7 novembre 2021.

Courrier de la Communauté des Communes du Dourdannais en Hurepoix

Fermeture du terrain de Breux Jouy du 20 septembre 2021 au 30 avril 2022.

L'équipe +45 ans de Saint Chéron jouera au stade municipal à Corbreuse.



Arrêté Municipal de la Mairie de St Michel Sur Orge
Fermeture du terrain Lucien Simon jusqu'au 31 octobre 2021 inclus.

COUPES

PREMIER TOUR DES COUPES ESSONNE ET DISTRICT

Seniors Essonne et District, U16, Vétérans, +45 ans à jouer le 17 octobre 2021

CALENDRIERS

Les calendriers des U18 F à 8 paraîtront début octobre 2021.

Seniors

Notification Extranet LPIFF d'Angervilliers AS,
nous informant du forfait général de sa deuxième équipe Seniors évoluant en D5/A.
Amende réglementaire.
Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

CDM

Courriel de Boissy Ss/ St Yon FC, du 1^{er} octobre 2021,
nous informant du forfait général de son équipe CDM évoluant en D1.
Amende réglementaire pour forfait général.

U14

Courriel d'Epinay Athlético FC
nous informant du forfait général de son équipe U14 évoluant en D3/A.
Amende réglementaire pour forfait général.
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Notification Extranet LPIFF et courriel de Montgeron ES
demandant l'engagement d'une deuxième équipe U14.
La Commission engage cette équipe en D4/C.
La rencontre n° 23533513 Gif Sfoc 2 / Montgeron ES 2 * D4/C est reportée à une date ultérieure.
La rencontre n° 23533518 Montgeron ES 2 / Morangis Chilly FC 2 * D4/C est reportée à une date ultérieure.

Vétérans

Extranet LPIFF d'Aigle Fertoise, du 2 octobre 2021,
nous informant du forfait général de son équipe Vétérans évoluant en D4/B.
Amende réglementaire pour forfait général.

+55 ans

Notification Extranet LPIFF d'Igny AFC
demandant l'engagement d'une équipe +55 ans.
La Commission engage cette équipe en Poule A.



La rencontre n° 23875942 Igny AFC 10 / Saint Michel FC 91 10 * Poule A est reportée à une date ultérieure.

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

Seniors

Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 15 h 30, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.

Lecture du Courriel

Evry FC

Les rencontres à domicile de l'équipe Seniors évoluant en D1 auront lieu à 14 h.
Accord de la Commission.

U14

Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 16 h, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.

Lecture du Dossier d'Engagement

Montgeron ES

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D4/C auront lieu à 16 h 30.
Accord de la Commission.

U16

Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 15 h 30, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.

Lecture des Courriels et/ou extranet

Epinay sur Orge SC

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D2/B et D4/C auront lieu à 12 h 30 au stade du Breuil (terrain en herbe ou synthétique).
Accord de la Commission.

Palaiseau-Villebon

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D4/C auront lieu à 13 h au stade de Villebon.
Accord de la Commission.



FOOT FEMININ

Demande de changement de terrain via Footclubs

Pays Limours 1 / Ulis CO 1 * U15 F à 8 * Poule A

Accord de la Commission.

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

Match n° 24060849 du 17 octobre 2021

Benfica Yerres 1 / Grigny US 1 * Essonne

Courriel de Grigny US.

Suite à une erreur de transcription, il faut lire : Benfica Yerres 1 / Grigny FC 1

Match n° 24064504 du 17 octobre 2021

Montgeron ES 1 / Saint Vrain FC 1 * Essonne

Suite à une erreur de transcription, il faut lire : Morsang sur Orge FC 1 / Saint Vrain FC 1

Match n° 24064505 du 17 octobre 2021

Angervilliers AS 2 / Boussy-Quincy FC 2 * District

Suite au forfait général d'Angervilliers AS 2, Boussy-Quincy FC 2 qualifié pour le 2^{ème} tour.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 26 SEPTEMBRE 2021

D4/A

Lissois FC 2 / Arpajonnais RC 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

FMI débloquée tardivement, le 30 septembre 2021 à 20 h 29.

D5/A

Juvisy Académie 1 / Etampes FC 3

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

D5/B

Sainte Geneviève Sports 4 / Grigny US 3

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.



FMI NON PARVENUE DU 3 OCTOBRE 2021

D2/B

Viry Chatillon ES 3 / Soisy sur Seine AS 1

Lecture du rapport d'arbitre. Remerciements.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Savigny Foot CO 1 / Wissous FC 1 * D1

Jeunesse Etampoise 1 / SGSSP 1 * D3/B

Accord de la Commission.

Match n° 23553345 du 3 octobre 2021

Sainte Geneviève Sports 3 / Igny AFC 3 * D2/B

Changement d'horaire via Footclubs refusé par le club adverse.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 23554056 du 3 octobre 2021

Coudraysien FC 1 / MNVDB FC 3 * D5/A

Courriel de MNVDB FC.

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 23554060 du 3 octobre 2021

Plateau Saclay ES 2 / Evry Courcouronnes AS 1 * D5/A

Lecture feuille de match papier.

Lecture du courriel d'Evry Courcouronnes AS.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Plateau Saclay ES 2.

Amende réglementaire à Plateau Saclay ES 2.

Match n° 23554069 du 10 octobre 2021

Etampes FC 3 / Gif Sfoc 2 * D5/A

Demande d'Etampes de modification d'horaire et de terrain via Footclubs.

La Commission ne peut donner son accord, sans l'accord du club adverse.

La Commission maintient la rencontre à 15 h au stade Jean Laloyeau.

CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUES DU 26 SEPTEMBRE 2021

D1

Villemoisson FC 5 / Saint Chéron FC 5



Reprise du dossier.
Lecture du rapport du club recevant.

D2

Lissois FC 5 / Les Lusitaniens 5

Reprise du dossier.
2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUES DU 25 SEPTEMBRE 2021

D2/B

Viry Chatillon ES 2 / Savigny Foot CO 1

Reprise du dossier.
Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match.
Lecture du rapport du club recevant.

D3/A

Epinay Atlético FC 1 / Mennecy CS 2

Reprise du dossier.
Lecture du rapport du club visiteur.
2^{ème} et dernière demande
La Commission demande la feuille de match au club recevant ou visiteur pour sa réunion du 12 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).
La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI.

D3/B

Boussy-Quincy FC 1 / Ris Orangis US 3

Reprise du dossier
2^{ème} et dernière demande
La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).
La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

D4/A

Courcouronnes FC 2 / Tremplin Foot 2

Reprise du dossier.
2^{ème} et dernière demande



La Commission demande la feuille de match au club recevant ou visiteur pour sa réunion du 12 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI.

Viry Chatillon ES 3 / Athis-Mons USO 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

D4/C

Port. Ris Orangis 1 / Morangis Chilly FC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

Révélation FA 1 / Jeunesse Etampoise 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

FMI NON PARVENUES DU 2 OCTOBRE 2021

D2/B

Viry Chatillon ES 2 / Longjumeau FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 12 octobre 2021.

Morsang sur Orge FC 1 / Linas Montlhéry ESA 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D3/B

Boussy-Quincy FC 1 / Fleury 91 FC 3

1^{ère} demande



La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D4/A

Sainte Geneviève Sports 2 / Athis-Mons USO 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Tremplin Foot 2 / Viry Chatillon ES 3

Lecture du rapport du club recevant.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI.

Match n° 23535114 du 2 octobre 2021

Coudraysien FC 1 / Tremplin Foot 1 * D3/C

Courriel de Coudraysien FC, du 1^{er} octobre 2021, à 11 h 17, nous informant de son forfait avisé pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de Coudraysien FC.

Match n° 23533519 du 2 octobre 2021

Gif Sfoc 2 / Révélation FA 1 * D4/C

Lecture feuille de match papier.

Lecture du courriel de Gif Sfoc.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Révélation FA.

Amende réglementaire à Révélation FA.

Match n° 23533522 du 2 octobre 2021

Villemoisson FC 1 / Epinay sur Orge SC 2 * D4/C

Courier de Villemoisson FC, du 29 septembre 2021, nous informant de son forfait avisé pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de Villemoisson FC.

Match n° 23535122 du 9 octobre 2021

Palaiseau-Villebon 3 / Coudraysien FC 1 * D3/C

Extranet LPIFF de Palaiseau US nous demandant le report de cette rencontre.

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.



COUPE ESSONNE U16

Demande de changement de terrain via Footclubs

SGSSP 1 / Trois Vallées FC 1

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUES DU 26 SEPTEMBRE 2021

D4/A

MNVDB-Villejust 2 / Athis-Mons USO 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

D4/C

Viry Chatillon ES 3 / Draveil FC 2

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

FMI NON PARVENUES DU 3 OCTOBRE 2021

D4/B

Etampes FC 3 / Saint Germain Arpajon 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

D4/C

Milly Gatinais FC 2 / Juvisy Académie 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match originale au club recevant pour sa réunion du 12 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Demande de changement de terrain via Footclubs

Paray FC 2 / Morsang sur Orge FC 1 * D4/A

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure via Footclubs

Orsay Bures FC 1 / Sud Essonne 1 * D3/A

SGSSP 2 / Palaiseau-Villebon 4 * D4/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.



Match n° 2355308 du 3 octobre 2021

Brunoy FC 2 / Sud Essonne 1 * D3/A

Demande de Brunoy de changement d'heure et de terrain via Footclubs.

Accord de Sud Essonne.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende à Brunoy pour demande tardive.

Match n° 2355704 du 3 octobre 2021

Etampes FC 3 / Saint Germain Arpajon 1 * D4/B

Demande d'Etampes de changement d'heure et de terrain via Footclubs et courriel d'Etampes.

Accord de Saint Germain Arpajon.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende à Etampes pour demande tardive.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 26 SEPTEMBRE 2021

D1

Mennecy CS 1 / SGSSP 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport d'arbitre. Remerciements.

Lecture du rapport du club recevant.

FMI débloquée tardivement, le 2 octobre 2021 à 10 h 54.

Match n° 23562689 du 26 septembre 2021

Linas Montlhéry ESA 2 / Boussy-Quincy FC 1 * D3/B

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture feuille de match papier.

Lecture du courriel de Linas Montlhéry.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Boussy Quincy.

Amende réglementaire à Boussy Quincy.

Match n° 23554466 du 10 octobre 2021

Grigny US 1 / Linas Montlhéry ESA 1 * D1

Courriel de Grigny US nous demandant de jouer à 11 h.

Demande de modification d'horaire via Footclubs.

La Commission ne peut donner son accord, sans l'accord du club adverse.

La Commission maintient la rencontre à 13 h.

COUPE ESSONNE VETERANS

Match n° 24060748 du 17 octobre 2021

Aigle Fertoise 11 / Antillais Vigneux 11



Suite au forfait général d'Aigle Fertoise 11, Antillais Vigneux 11 qualifié pour le 2^{ème} tour.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUES DU 3 OCTOBRE 2021

D3/A

Corbeil AC 11 / Champcueil FC 11

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

1^{er} avertissement et amende à Corbeil AC pour dirigeant ne maîtrisant pas l'application.

Morsang sur Orge FC 11 / Ris Orangis US 11

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

1^{er} avertissement et amende à Morsang sur Orge pour dirigeant ne maîtrisant pas l'application.

TI FMI du 3 octobre 2021 à jouer le 31 octobre 2021

Port. Saint Michel 11 / Ballainvilliers AS 11 * D3/C

Demande de changement de terrain via Footclubs

Dourdan / Antillais Vigneux * D4/A

Accord de la Commission.

Match n° 23538331 du 3 octobre 2021

Aigle Fertoise 11 / Benfica Yerres 13 * D4/B

Courriel d'Aigle Fertoise, du 1^{er} octobre 2021 à 10 h 17,

nous informant du forfait avisé de son équipe Vétérans pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait d'Aigle Fertoise.

Match n° 23537950 du 10 octobre 2021

Saint Germain Arpajon 11 / Paray FC 12 * D3/B

Arrêté Municipal de fermeture du stade Gaston Cornu.

La rencontre est reportée à une date ultérieure.

Match n° 23538345 du 10 octobre 2021

Benfica Yerres 13 / Jeunesse Etampoise 12 * D4/B

Demande de Benfica Yerres d'inversion de la rencontre.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission.

Le match retour se jouera le 20 mars 2021 au stade Léo Lagrange 2 à Yerres.



+45 ANS

FMI NON PARVENUES DU 26 SEPTEMBRE 2021

Poule B

Ulis CO 8 / Port. Ris Orangis 8

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant ou visiteur pour sa réunion du 12 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI.

Poule E

Ollainville AS / Molières-Pecqueuse 8

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 30 septembre 2021 à 20 h 11.

Poule F

Epinay Athlético FC 8 / Montgeron ES 8

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant ou visiteur pour sa réunion du 12 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI.

Lisses Foot 91 8 / Villemoisson FC 8

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club visiteur.

FMI NON PARVENUE DU 3 OCTOBRE 2021

Poule F

Viry Chatillon ES 8 / Montgeron ES 8

Lecture du rapport du club recevant.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 octobre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

TI FMI du 3 octobre 2021 à jouer le 7 novembre 2021

Villemoisson FC 8 / Athis-Mons USO 8 * Poule F



+55 ANS

Match n° 238759449 du 3 octobre 2021

Etampes FC 10 / Villebon 10 * Poule A

Lecture feuille de match.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait d'Etampes FC.

Match n° 23876036 du 3 octobre 2021

Verrières le Buisson 10 / Morangis Chilly FC 10 * Poule B

Courriel de Morangis Chilly FC

nous informant d'un match de championnat remis le 17 octobre 2021, le jour du challenge.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.